

Le sous-préfet de l'arrondissement de Saverne à la rencontre des forestiers

La forêt grignotée

Christophe Lotigie, sous-préfet de l'arrondissement de Saverne, était récemment en sortie agricole. Après de jeunes agriculteurs, il a rencontré des forestiers aux prises avec des dégâts de gibier et les difficultés à valoriser leurs bois...

Première étape de cette sortie: la forêt du Hinterwald, à Bust. Jean Braud, vice-président de Forestiers d'Alsace, président des propriétaires forestiers des Vosges du Nord et forestier à la retraite est lui-même copropriétaire de ce bois. Il a particulièrement insisté sur les dégâts infligés aux arbres par le gibier, et notamment par les cerfs. « Pour protéger les jeunes arbres, il faudrait tout clôturer, mais c'est un gouffre financier. » En effet, les subventions de plantation post-tempête n'incluaient pas la protection contre le gibier. Les forestiers privés en sont donc pour leurs frais.

Et l'addition est salée. Dans cette forêt, la perte sur l'accroissement après une coupe déclarée dépicéas écorcés par le cerf est estimée à 70 €/ha/an, ce qui peut être comparé au prix de location de la chasse: 30 €/ha/an. Et la forêt de Bust est loin d'être un cas particulier: « Il y a de gros dossiers de demande d'indemnisation. Par exemple à Ernolsheim-Saverne, où des dégâts décorcages de cerfs sont constatés sur quelque 20 ha », rapporte Jean Braud, pour qui l'indemnisation ne représente qu'une maigre consolation. « Ce qui intéresse les forestiers, c'est de faire de beaux arbres. » Les dégâts sur les épicéas provoquent

20% de la valeur de la coupe. Face à ce phénomène, les plans de chasse sont certes augmentés. Mais les attributions ne sont pas toujours réalignées par les localités de chasse. Et les leviers d'action des propriétaires forestiers pour y remédier sont limités. « La loi locale est mal faite à ce niveau-là », estime Jean Braud. Certains propriétaires en viennent à clôturer l'ensemble de leurs parcelles, à poser des produits répulsifs... « Mais ça coûte cher ».

Offre inélastique vs demande élastique

Transition toute trouvée pour évoquer un autre problème: le prix du bois. En effet, celui-ci ne permet pas toujours de valoriser le produit à sa juste valeur. Jean Braud évoque ainsi le cas du hêtre. « Les bois français entrent en concurrence avec du hêtre en provenance de Roumanie. » Il y aurait aussi un problème d'adaptation des scieries françaises à la demande. Celle des menuisiers et des ébénistes a évolué avec celles des consommateurs, désormais friands d'agencements au détriment du mobilier plus traditionnel. Conséquence: il leur faut du panneau. Jean Braud cite le cas d'une ébénisterie de luxe qui s'approvisionne en essences précieuses en Autriche, alors que ces



Dans notre région densément peuplée, la forêt est soumise aux conflits d'usage: production de bois, protection de la biodiversité, chasse, loisirs... Pour le grand public, la forêt se résume à la futaie cathédrale. Et les jeunes peuplements, les coupes, les engins de débardage sont mal perçus.

Vosges du Nord» - mais cela prendra encore du temps.

Il faut dire qu'alors que la forêt évolue à un rythme séculaire, le secteur du bois connaît des mutations profondes à un pas de temps beaucoup plus rapide. La demande en bois énergie a ainsi explosé en quelques années. Si bien que le bois énergie vient grappiller sur le bois de palette: « C'est un sujet à surveiller de près, car ce phénomène peut gêner l'approvisionnement en bois des cisseries », prévient Jean Braud.

- « 83 000 propriétaires privés pour 80 000 ha » - complique les chantiers de sylviculture. Le morcellement et le micro-parcellaire sont la cause principale de la sous-exploitation de la petite forêt privée alsacienne. Moins de 50% de l'accroissement biologique y est récolté. La deuxième cause de la sous-exploitation est le manque de desserte de ces parcelles. Aussi, des chantiers collectifs sont organisés pour en réduire les coûts.

Mais, parmi ces petites parcelles figure une part significative de biens sans maître. C'est-à-dire danger: celui de voir ces petites parcelles non entretenues devenir des facteurs de propagation de feux de forêt, d'amplification des chutes d'arbres liées au vent par effet de domino...

Enfin, pour Forestiers d'Alsace, fédération née en 2015 de la fusion de Bois et Forêts 67 et de Forêts Services 68, la réforme territoriale s'est traduite par une baisse importante de ses financements, qui a conduit au licenciement de quatre conseillers forestiers. En plus des emplois perdus, Jean Braud déplore la « perte de connais-